

CONTACT ST GERMAIN L'HERM



Juillet 2020



Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade

Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre



Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

800 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :
04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

<u>Horaire</u> : Mardi et Jeudi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Annemieke BAERT, Les Thiolles, St Germain l'Herm 04 73 72 09 36

Annick ROUX, place de l'église, St Germain l'Herm 04 73 72 83 60

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Office de Tourisme St Germain l'Herm

Du 4 juillet au 29 août 2020 : du mardi au samedi de 10 h 00 à 12 h 30

Tel : 04 73 72 05 95

Mail : tourisme.saint-germain-lherm@ambertlivradoisforez.fr

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et
Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

Contact

Juillet 2020

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : saintgermainlherm.com

Le mot du Maire,

Après un hiver doux et sans neige quel ne fut pas « le coup de massue » du mois de mars. Un virus, un tueur qui a osé arriver jusqu'à nous ! Les virus, les épidémies c'est ailleurs dans les pays défavorisés mais pas chez nous ! C ' est bien connu le nuage de Tchernobyl, le H1N1 et autres se sont arrêtés à nos frontières mais pas la Covid

Nous faisons face à une pandémie, période inouïe, inédite de notre histoire. Alors nous cherchons des responsables, le pangolin, la chauve -souris, le complotisme . . . Est-ce les bons ?

Nous découvrons la pénurie de médicaments, les conditions de travail, le manque de moyens des hôpitaux, le dévouement des soignants (que nous aurons vite oublié).

Economiquement, intellectuellement notre pays est en perte de vitesse.

Remercions la Région, le Département et autres collectivités territoriales qui ont été réactifs et ont pallié à certaines défaillances.

Nous avons appris des expressions nouvelles :

- Gestes barrières
- Confinement
- Distanciation sociale
- Présentiel
- A mettre un masque et se laver les mains fréquemment

Il faudra sans aucun doute garder ces bonnes habitudes.

Je voudrais remercier sincèrement les commerçants de notre village qui ont répondu *présent*, n'ont pas ménagé leurs efforts, pas de pénurie à St Germain. C'est dans les situations difficiles que l'on reconnaît l'importance des commerces de proximité. Il serait souhaitable de ne pas les oublier.

Merci aussi à Sophie, à Sylvie, Barbara et aux instituteurs pour le travail effectué lors de la reprise ubuesque de l'école primaire.

Nous avons constaté que le confinement en Haut Livradois n'a pas été aussi pénible que pour les citadins. Peut-être cela donnera-t-il envie à quelques-uns de venir s'y installer mime si le coq chante et si les cloches des vaches sonnent.

Je ne sais pas si l'été sera chaud mais on peut redouter un automne catastrophique avec beaucoup d'entreprises « à genoux » et peut-être le retour de cette fameuse 2e vague.

Les bars, restaurants, campings qui ont dû fermer 3 mois et assurer une réouverture dans des conditions compliquées auront du mal à compenser le manque à gagner et à payer leurs charges.

Nous allons entrer « dans le monde d'après » en regrettant sans doute le monde d'avant.

Les Conseillers Municipaux, les Employés Municipaux et moi-même vous souhaitons un bel été sans oublier de respecter les consignes sanitaires qui seront en vigueur si vous ne voulez pas être « reconfinés » à l'automne.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200523-2020_05_14-DE
Regu le 25/05/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt, le 23 Mai à 20 h 00
- présents	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par
- votants	11	Mme Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi.
- absents	0	dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel OLLEON,
- exclus	0	le plus âgé des membres du Conseil.

Date de convocation : 18 Mai 2020
Date d'affichage : 18 Mai 2020

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paulc, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 14 - 2020

Objet : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : onze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Mme Chantal DESGEORGES a obtenu onze voix

A été élue et est proclamée Maire

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 25 Mai 2020
et publication ou notification du 25 Mai 2020

Le Maire



AR PREFECTURE

063-216303537-20200523-2020_05_15-DE
Regu le 25/05/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers	L'an Deux Mil Vingt, le 23 Mai à 20 h 00
- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par Mme Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES Maire

Date de convocation : 18 Mai 2020
Date d'affichage : 18 Mai 2020

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération : 15 - 2020

OBJET : détermination du nombre d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé du maire,
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 25 Mai 2020
et publication ou notification du 25 Mai 2020

Le Maire



AR PREFECTURE

063-216303537-20200523-2020_05_16-DE
Regu le 25/05/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt, le 23 Mai à 20 h 00
- présents	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par Mme
- votants	11	Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
- absents	0	lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
- exclus	0	DESGEORGES Maire

Date de convocation : 18 Mai 2020
Date d'affichage : 18 Mai 2020

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 16 - 2020

Objet : Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération 15-2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Election du Premier adjoint : après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : onze
- bulletins blancs ou nuls : zéro
- suffrages exprimés : onze
- majorité absolue : six

Mme Yvette VOISSET a obtenu onze suffrages et est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint : après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : onze
- bulletins blancs ou nuls : zéro
- suffrages exprimés : onze
- majorité absolue : six

M. Pascal CARLE a obtenu onze suffrages et est proclamé Deuxième adjoint au maire.

AR PREFECTURE

063-216303537-20200523-2020_05_16-DE
Regu le 25/05/2020

- Election du Troisième adjoint : après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : onze
- bulletins blancs ou nuls : un
- suffrages exprimés : dix
- majorité absolue : six

M. Jean-Luc MONGHEAL a obtenu dix suffrages et est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 25 Mai 2020
et publication ou notification du 25 Mai 2020

Le Maire



AR PREFECTURE

063-216303537-20200523-2020_05_17-DE
Regu le 25/05/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-sept, le 23 Mai 2020 à 20 h 00
- présents	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	0	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 18 Mai 2020
Date d'affichage : 18 Mai 2020

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 17 - 2020

Objet : Désignation des Commissions Communales du Conseil Municipal

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections du Maire et des Adjointes, il y a lieu de constituer des Commissions Communales. Elle propose ainsi qu'il suit les attributions des commissions et la désignation des membres qui les composent.

1ère commission : Finances et budget

DESGEORGES Chantal, VOISSET Yvette, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, BLANC-PAGET Paule

2ème commission : Aménagement, Travaux, Bâtiments Communaux

DESGEORGES Chantal, CARLE Pascal, RANGLARET Dominique, OLLEON Daniel, MONGHEAL Jean-Luc, BLANCHARD Pierre

3ème commission : Appel d'Offres (pour tous travaux)

Titulaires	Suppléants
VOISSET Yvette	MONGHEAL Jean-Luc
CARLE Pascal	ROMEAS Daniel
OLLEON Daniel	RANGLARET Dominique

4ème commission : C.C.A.S. Affaires sociales, cadre de vie

POUYET Sylvie, VOISSET Yvette, THABOUILLOT Jacques, BLANC-PAGET Paule

5ème commission : Commission de Discipline

DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, VOISSET Yvette

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 25 Mai 2020
et publication ou notification du 25 Mai 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20200612-2020_06_TABLEAU-DE
Reçu le 17/06/2020

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

(annexé à la délibération 18-2020 du 12 juin 2020)

ARRONDISSEMENT : AMBERT

CANTON : des MONTS DU LIVRADOIS

COMMUNE de SAINT GERMAIN L'HERM

POPULATION TOTALE : 487

Indemnités du Maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
Mme DESGEORGES Chantal	17 %	661.19 €

Indemnités des adjoints :

Nom et prénom des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
1 ^{er} adjoint : Mme VOISSET Yvette	6.6 %	256.70 €
2 ^{ème} adjoint : M. CARLE Pascal	6.6 %	256.70 €
3 ^{ème} adjoint : M. MONGHEAL Jean-Luc	6.6 %	256.70 €

A Saint Germain l'Herm

Le 12 juin 2020

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200612-2020_06_19-DE
Regu le 16/06/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt, le 12 juin à 20 h 30
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par Mme
- votants	11	Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
- absents	1	lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- exclus	0	Maire

Date de convocation : 08 juin 2020
Date d'affichage : 08 juin 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : POUYET Sylvie (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération 19 - 2020

Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le respect des dispositions du code des marchés publics dans la limite de 10 000.00 €
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, sur l'ensemble du territoire communal, pour un montant maximum de 100 000 €
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile.

AR PREFECTURE

063-216303537-20200612-2020_06_19-DE
Reçu le 16/06/2020

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 15 juin 2020
et publication ou notification du 15 juin 2020

Le Maire



AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200612-2020_06_20-DE
Regu le 16/06/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 12 Juin à 20 h 30
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	1	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 08 juin 2020
Date d'affichage : 08 juin 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : POUYET Sylvie (pouvoir à Yvette VOISSET)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 20 - 2020

Objet : Désignation des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections du Maire et des Adjointes, il y a lieu de désigner des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs.

Conseil d'administration du Collège : Jacques THABOUILLOT titulaire – Sylvie POUYET suppléante

Conseil d'administration de l'Ecole primaire : Chantal DESGEORGES titulaire – Sylvie POUYET suppléante

Conseil d'administration de la Régie Communale du Réseau Chaleur : Chantal DESGEORGES, Jacques THABOUILLOT, Pascal CARLE, Jean-Luc MONGHEAL, Daniel ROMEAS, Daniel OLLEON

Conseil d'administration de la Maison de Retraite : Chantal DESGEORGES, Yvette VOISSET, Jacques THABOUILLOT - deux personnes désignées en fonction de leur compétence dans le champ d'intervention de l'établissement en matière d'action sociale ou médico-sociale : Jean CADE, Viviane GAUSSE

S.I.E.G. : Jean-Luc MONGHEAL titulaire - Daniel ROMEAS suppléant

EPF / SMAF : Daniel OLLEON titulaire - Jacques THABOUILLOT suppléant

PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ : Jean-Luc MONGHEAL titulaire - Pierre BLANCHARD suppléant

CINE PARC : Jacques THABOUILLOT titulaire - Pascal CARLE suppléant

AR PREFECTURE

063-216303537-20200612-2020_06_20-DE
Regu le 16/06/2020

Correspondant Défense : Pierre BLANCHARD

Site Casadéens : Jacques THABOUILLOT titulaire - Dominique RANGLARET suppléant

Référents Vie Associative et Communale : Chantal DESGEORGES, Jean-Luc MONGHEAL, Pierre BLANCHARD

Référents forestiers : Dominique RANGLARET, Daniel OLLEON

Référents personnel communal : Chantal DESGEORGES, Yvette VOISSET, Pascal CARLE, Jean-Luc MONGHEAL

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 15 juin 2020
et publication ou notification du 15 juin 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20200612-2020_06_21-DE
Regu le 16/06/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt, le 12 juin à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	10	
- votants	11	
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
08 juin 2020 08 juin 2020

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Présents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : POUYET Sylvie (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 21 - 2020

Objet : vote des taxes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat de Notification des taux d'imposition de 2020 des taxes foncières, le montant de la taxe d'habitation est dorénavant fixé par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par :

- 7 voix pour le maintien du taux actuel
- 2 voix pour une augmentation du taux actuel : MS Daniel ROMEAS et Jean-Luc MONGHEAL
- 2 abstentions : MS Pierre BLANCHARD et Jacques THABOUILLOT

La reconduction de la valeur des taux d'imposition 2020 par rapport à ceux de 2019.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâti 16.78 %
- Taxe foncière non bâti 70.00 %

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 15 juin 2020
et publication ou notification du 15 juin 2020

Le Maire
Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations**du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt, le 3 juillet à 20 h 00

- en exercice 11 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,
- présents 08 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- votants 11 sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- absents 03
- exclus 0

Date de convocation : Date d'affichage :
29 juin 2019 29 juin 2019

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture**Délibération 25 - 2020****Objet : vote des budgets**

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	662 818.58	415 845.50	1 078 664.08
Eau - Assainissement	108 676.55	57 924.37	166 600.92
CCAS	3 302.61		3 302.61
Régie Chaleur	286 444.84	90 393.00	376 837.84

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.
Tous les budgets, Général, CCAS, Eau-Assainissement et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Subventions aux associations :

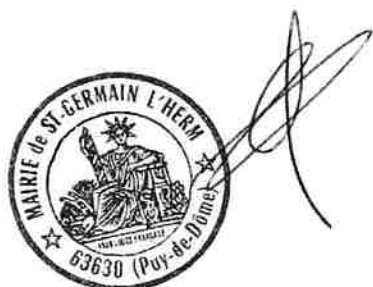
- Les Jeun's qui, à leur demande, ne recevront pas de subvention
- La coopérative scolaire : le voyage scolaire n'ayant pas pu avoir lieu cette année, aucune subvention ne sera versée
- Les Amis de la Brocante et l'ADACL : pour ces deux associations une subvention prévisionnelle de 2 000.00 € est allouée sous réserve de la réalisation d'activités susceptibles d'être organisées dans le respect des protocoles sanitaires applicables (rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique).

AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200703-2020_07_25-DE
Regu le 08/07/2020

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	02	animations	A D A C L	Associations	2 000.00
6574	04	ADMR	A D M R Real locales	Associations	100.00
6574	05	Amicale Anciens Sapeurs Pompiers du Canton	AMICALE ANCIENS SAPEURS-POMPIERS canton	Associations	100.00
6574	06	Amicale Roux de Berny	AMICALE ROUX DE BERNY association	Associations	100.00
6574	07	Amicale Sapeurs Pompiers en activité	AMICALE SAPEURS POMPIERS ST GERMAIN	Associations	200.00
6574	17	Association anciens pompiers de Saint Germain	ASSOC DES ANC SAP POMPIERS st germain	Associations	100.00
6574	08	Association GAIA	ASSOC GAIA association	Associations	500.00
6574	09	Association Sportive Collège	ASSOC sportive Collège Gas	Associations	400.00
6574	10	Club Foot Vernet St Germain	ASSOC SPORTIVE ST-GERMAIN association	Associations	200.00
6574	11	Atelier Petits Points	ATELIER DES PETITS POINTS	Associations	200.00
6574	12	Club Les Javelles	CLUB DU 3 E AGE LES JAVELLES BOUCHET	Associations	100.00
6574	13	Comité Cantonal FNACA	COMITE CANTONAL FNACA ROUX	Associations	100.00
6574	22	voyage scolaire	COOPERATIVE SCOLAIRE - OCCE 63	Associations	0.00
6574	14	Fête Patronale	LES AMIS DE LA BROCANTE	Associations	2 000.00
6574	21	subvention	LES JEUN S	Associations	0.00
6574	15	Lyre du Doulon	Lyre du Doulon	Associations	500.00

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2020
et publication ou notification du 07 juillet 2020Le Maire
Chantal DESGEORGES

AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200703-2020_07_26-DE
Regu le 08/07/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 08
- votants 11
- absents 03
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 03 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 29 juin 2020
Date d'affichage : 29 juin 2020

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 26 - 2020

Objet : désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert

Vu les élections de mars 2020,
Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert

Compte-tenu du résultat du vote

M. MONGHEAL Jean-Luc délégué titulaire et M. ROMEAS Daniel délégué suppléant ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 08 juillet 2020
et publication ou notification du 08 juillet 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20200703-2020_07_27-DE
Regu le 08/07/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 08
- votants 11
- absents 03
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 03 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 29 juin 2020
Date d'affichage : 29 juin 2020

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 27 - 2020

Objet : désignation de délégués CINE PARC

Vu les élections de mars 2020,
Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Ciné Parc,
La commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui siégeront au sein du Comité Syndical de Ciné Parc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune

Compte-tenu du résultat du vote, sont nommés
Titulaires : Jacques THABOUILLOT et Jean-Luc MONGHEAL
Suppléants : Pascal CARLE et Dominique RANGLARET

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2020
et publication ou notification du 07 juillet 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20200703-2020_07_29-DE
Regu le 08/07/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 03 juillet à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	03	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 29 juin 2020
Date d'affichage : 29 juin 2020

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 29 - 2020

Objet : tarifs raccordement Eau et Assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la tarification appliquée au raccordement au réseau d'Eau de Saint Germain l'Herm par la délibération en date du 28 Mai 2014 n° 40 – 2014 :

- Jusqu'à 10 ml de tranchée : 600.00 € comprenant les fouilles, la pose des tuyaux et le piquage sur la conduite
- Pose du compteur avec regard : 200.00 €
- Par mètre de tranchée au-delà des 10 premiers mètres : 21.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'appliquer la tarification suivante :

- Jusqu'à 10 ml de tranchée : 1 000.00 € comprenant les fouilles, la pose des tuyaux et le piquage sur la conduite
- Pose du compteur avec regard : 200.00 €
- Par mètre de tranchée au-delà des 10 premiers mètres : 25.00 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2020
et publication ou notification du 07 juillet 2020



Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

AR PREFECTURE

063-216303537-20200703-2020_07_30-DE
Regu le 08/07/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 03 juillet à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	03	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 29 juin 2020
Date d'affichage : 29 juin 2020

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 30 - 2020

Objet : adhésion au groupement de commandes en tant que membre

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG - TE63 ELEC 2021

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz - Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz - Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint Germain l'Herm au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5;

AR PREFECTURE

063-2163 03537-20200703-2020_07_30-DE
Reçu le 08/07/2020

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'établissement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord à ces propositions.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2020
et publication ou notification du 07 juillet 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 03 juillet à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	03	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 29 juin 2020 Date d'affichage : 29 juin 2020

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Jaques THABOUILLOT), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), POUYET Sylvie (pouvoir à Pascal CARLE)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 31 – 2020

Objet : mise en place d'une convention de gardiennage

Mise à disposition pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 245, situé place de l'Hôtel de Ville, au bourg dans le cadre du projet de transfert des locaux de la Mairie.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-SMAF AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour garantir l'entretien et la sécurité du bâtiment

Les termes de la convention prévoient notamment les dispositions suivantes :

- La mise à disposition du bien entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme, ce que le preneur reconnaît et accepte expressément.
- L'EPF-Smaf AUVERGNE confère tous pouvoirs au preneur pour déterminer l'usage, le contrôle et la direction du bien mis à disposition.
- La commune se garantira par contrats d'assurance contre l'ensemble des risques résultant de ses interventions dans le cadre de la mise à disposition.
- La commune s'engage à tenir l'EPF-Smaf AUVERGNE informé de tout événement ou incident survenu dans les lieux mis à disposition.
- La commune assurera la gestion financière des frais induits par sa mission dans le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités locales,
- L'issue de la convention interviendra au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente par l'EPF-SMAF AUVERGNE à la commune.

AR PREFECTURE

063-216303537-20200703-2020_07_31-DE
Regu le 08/07/2020

- La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dispositions de la convention,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2020
et publication ou notification du 07 juillet 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Revue de presse du collège Gaspard des Montagnes

Journée citoyenne

Dans le cadre de leur parcours citoyen, les élèves de 4ème du collège Gaspard des Montagnes, ont visité les locaux du journal La Montagne et ont assisté à une séance en correctionnel au Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand le 16 décembre 2019. Ainsi, ils ont découvert le fonctionnement d'un organe de presse et toutes les étapes de réalisation d'un journal, de sa rédaction à son envoi chez les lecteurs. Dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique, ils se sont ensuite rendus au tribunal dans une salle d'audience afin d'assister à des procès en correctionnel. Cela a permis aux élèves de comprendre le fonctionnement de la justice et les différents rôles des magistrats qui composent cette assemblée.



Lecture spectacle

Dans le cadre du Livre Elu en Livradois Forez, les élèves de 6^e ont assisté, le 27 janvier 2020, à une représentation de lecture spectacle à la mairie de Saint Germain l'Herm. Ces lectures proposées par la compagnie Acteurs, Pupitres et compagnies sont des extraits des huit livres choisis pour ce prix littéraire organisé par l'association « Passeurs de mots ». Les actions réalisées dans ce cadre permettent aux élèves d'enrichir leur parcours d'éducation artistique et culturelle et de les sensibiliser au goût de la lecture. Malheureusement cette année, le regroupement des élèves participants prévu le 30 mai 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire,

Collège au cinéma /Cinélangue

Dans le cadre de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves de 5^e et 6^e ont participé, le 17 février, à l'opération Collège au cinéma. Ils ont ainsi visionné le film « Les bêtes du sud sauvage », diffusion proposée par Ciné Parc à la mairie de Saint Germain l'Herm. Ce film parle d'Hushpuppy, 6 ans qui vit avec son père, mais la nature s'emballe et ils sont confrontés à la montée des eaux, à l'attaque des aurochs...

Ainsi Hushpuppy décide de partir à la recherche de sa mère disparue.

Dans le cadre de l'enseignement de la langue vivante 2, les élèves de 4^e et 3^e ont assisté à la diffusion, assurée par Ciné Parc, du film « Almanya ». Ce film retrace le parcours d'une famille turque installée en Allemagne, et traite de tous les problèmes d'identité liés à l'émigration.

Deux autres diffusions ont également dû être annulées en raison de la crise sanitaire,

Orientation 3^e

Afin d'accompagner les élèves de 3^e dans leur choix d'orientation et d'enrichir leur parcours avenir, ils ont pu visiter le lycée professionnel Henri Sainte Claire Deville d'Issoire et le lycée Blaise Pascal d'Ambert. Le 11 février, les élèves se sont rendus à Issoire pour visiter les ateliers du lycée Sainte Claire Deville qui propose des enseignements d'électrotechnique, de chaudronnerie, de maintenance industrielle et de gestion-administration. Suite à cette visite et après un repas pris à la cantine du lycée, les élèves ont assisté au forum des formations à la salle Animatis. Des représentants de tous les lycées de l'académie étaient présents pour présenter leurs formations et répondre aux interrogations des futurs lycéens.

Le 18 février, les élèves de 3^e se sont rendus au lycée d'Ambert pour assister à un mini-forum des métiers. Cinq représentants d'entreprises (Compte R, Smurfit Kappa, Acteaon, EPLP Bois 63, Centre Hospitalier d'Ambert), implantées dans le Livradois-Forez sont venus présenter aux élèves le fonctionnement de leur entreprise, les différents métiers qui la composent, leurs parcours professionnels... Les différents professeurs du lycée ont ensuite présenté aux élèves tous les enseignements de la voie général, technologique et professionnelle, proposés au lycée polyvalent d'Ambert.

Une 3^eme visite à destination des 4^eme et des 3^emes prévue le 7 avril à l'Institut des Métiers et l'entreprise Michelin a dû être annulée.



Association sportive Saint Germain / Le Vernet la Varenne

L'Association Sportive St Germain-Le Vernet a vécu une saison pleine de surprises. Des bonnes comme une mauvaise. Le Covid a arrêté la saison et tous les membres du club ont été privés du plaisir de jouer. Certes les vétérans se sont reposés mais ils n'ont pu avoir leur repas 'tripes". L'équipe senior est montée d'une division : la voilà en D3. Pleine d'envie, elle se présentera pour la première année en Coupe de France. Voilà deux événements qui marquent la vie d'un club et de nos 8 ST Germinois (en comptant les vétérans). Le club participera aussi à la coupe départementale Gérard Faure. Sportivement ce fut donc une étape importante qui a été franchie. Quant aux vétérans invaincus depuis 4 mois, ils espèrent. « C'est seulement ce qu'on leur demande », plaisante-t-on au club. Enfin et c'est signe de la bonne santé du club, le bilan financier est positif. François Bourgne, "Président" rappelle :« Nous essayons de nous autofinancer. La vente des calendriers, le repas « choucroute » au château du Vernet et d'autres actions nous permettent d'atteindre notre but ». Chantal, « trésorière » tient à remercier les communes du Vernet et de ST Germain pour leur aide :« C'est appréciable, dit-elle, tout comme le renouvellement des licences dont on ne veut pas augmenter la cotisation. Tous ces apports contrebalancent les frais dus à la fédération ou à la ligue. Même si cela reste élevé pour nous ». Enfin l'effectif du club se maintient. Les vétérans résistent et les jeunes (18 renouvellements de licence) attendent l'arrivée de quelques joueurs qui pourrait faire monter l'effectif à 26. Il faudra bien ça si l'ASSGV veut aller au Stade de France !





LES PETITS POINTS

L'atelier "LES PETITS POINTS" poursuit ses activités, à domicile. Malgré le confinement (peut-être grâce), les ouvrages progressent :

Fables de La Fontaine, l'Automne, Les vitraux, l'Alphabet, le Cirque, Les oiseaux, choix multiples pour chacune des adhérentes.

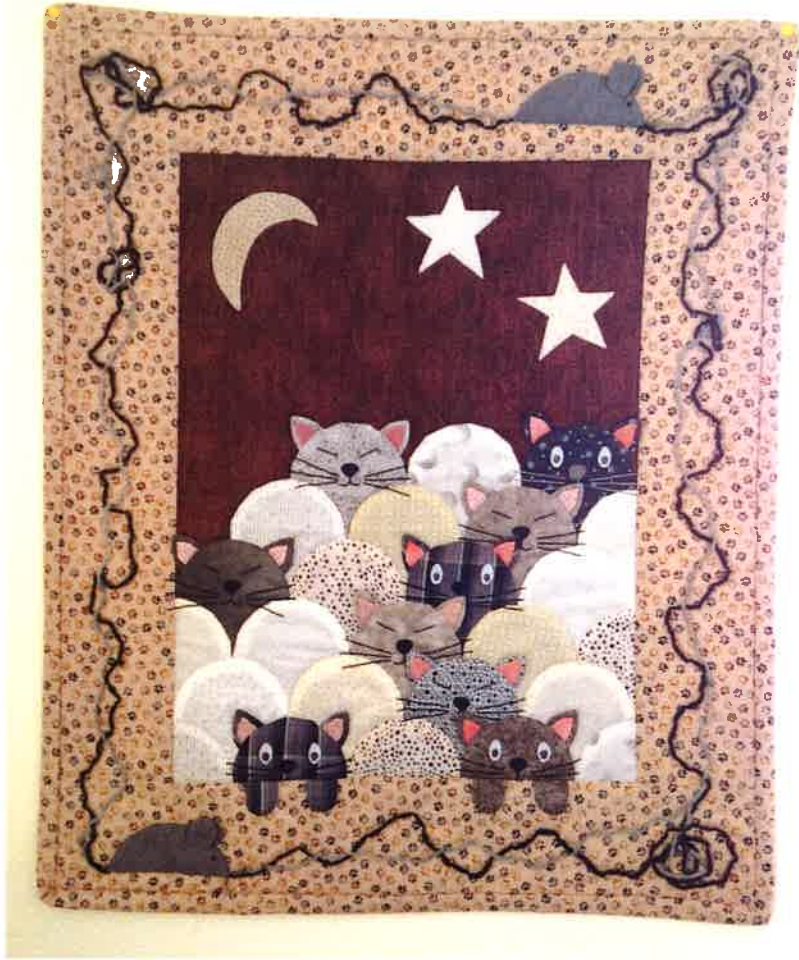
Nous espérons nous retrouver très vite à Saint-Germain l'Herm tous les mardis de 14h à 17h pour des après-midis d'amitié et de convivialité.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous au 06 47 08 76 32.

L'Association "Les Petits Points"

Les Adhérentes.





Suite à la pandémie du COVID 19, l'association GAÏA a dû stopper ses activités de début d'année

L'assemblée générale a été annulée ; ainsi que les travaux de printemps (nettoyage des bords de route, débroussaillage des chemins, travaux à la cascade, etc.).

Nous allons malgré tout reprendre certaines activités comme par exemple l'entretien et le balisage des parcours pédestres, le nettoyage des abords du lavoir de la Boutogne, de la pierre des Prades et de nos sites mégalithiques.

Cette épidémie nous a également empêchés de faire l'ouverture de la pêche de l'étang de Lallabert à la date habituelle du 1er mai, malgré cet obstacle et grâce à la motivation de notre équipe et de la municipalité nous avons réussi à nettoyer les berges de l'étang ; ce qui a permis une ouverture (malheureusement non-festive) le Samedi 6 juin.

Comme chaque année nous avons fait un lâché de poissons conséquent et une vingtaine de pêcheurs ont pu profiter de ce lieu agréable.

Nous allons tenter de réaliser avec toutes ces contraintes les principales actions prévues cette année comme par exemple la création des trois parcours de procession.

Prenez soin de vous et de vos familles, en attendant des jours meilleurs pour qu'ensemble avec le lutin GAÏA nous puissions continuer à protéger et entretenir notre patrimoine local.

Le Lutin





Le mot des sapeurs-pompiers

Suite à la crise sanitaire que nous venons de traverser, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et tout particulièrement lors des derniers événements qui ont chamboulés le quotidien de la population.

Comme chaque milieu d'année, un bilan opérationnel arrive. En quelques chiffres, les équipes du centre de secours ont réalisé du 1^{er} Janvier au 10 Juin 2020 :

81 interventions dont :

- 68 secours à personnes
- 11 incendies
- 2 interventions diverses

Une baisse de l'activité s'est ressentie lors de la période de confinement du COVID-19.

Pour les formations, les agents Laetitia CARLE, Eva GUILLY et Grégory DAUPHIN ont validés leur formation de secours à personne. Ils sont opérationnels dans cette discipline depuis début mars et ont intégrés leur équipe d'astreinte.

L'agent Bastien NIERAT a quant à lui, reçu son paquetage et devrait commencer les formations initiales d'ici peu.

Pour cette deuxième partie de l'année 2020, nous serions ravis de vous accueillir (*sous réserve des réglementations gouvernementales suite aux règles sanitaires*) :

- Le **samedi 19 Décembre** à 10h30 (sous la mairie) pour célébrer Sainte Barbe.

Du côté du bureau de notre amicale, nous tenons à remercier Franck DEMATHIEU, Gilles GENTET, Marine GENTET et Maxime BEAUNE pour leurs implications dans la vie de l'association durant de nombreuses années. Ces derniers laissent places à Jean-Michel OLLEON, Gaëtan GRANGE, Elodie LETELLIER, Clément COURTINE, Quentin NIERAT et Sylvain AHOND.

Notez que nous n'avons jamais trop de demande d'engagement et nous serions ravis d'accueillir toutes personnes intéressées et disponibles dans nos rangs avec grand plaisir.

Pour rappel, pour devenir sapeur-pompier il faut être une femme ou un homme, avoir de 16 à 55 ans, être apte médicalement et désirer donner un peu de son temps aux services des autres.



Photo Morgane Florentin

Les sapeurs-pompiers de Saint Germain l'Herm

NUL BAR AILLEURS a ouvert ses portes



Malgré un temps menaçant, commerçants, habitants et élus sont venus en nombre apporter leur soutien lors de l'inauguration.

C'est une histoire de famille et d'une envie de faire autre chose. Fabrice Plomb, originaire de la Loire, après avoir travaillé près de trente ans comme tuyauteur industriel, s'est lancé. Il s'est rapproché de sa famille qui habite à Aix La Fayette et tient la pizzeria à St Germain l'Herm depuis 3 ans. Et sur la terrasse du bar, on pourra si on le désire manger une pizza tout en buvant une bière (pression ou bouteilles) Il a déjà en tête de renouveler sa carte de bières chaque mois. Des bières belges, irlandaises mais aussi locales et bio. Plus tard à l'étage, Fabrice aimerait aménager une salle de jeux avec un billard et un baby foot.

« J'espère apporter une animation dynamique dans le bourg ». La pizzeria a une carte de 24 pizzas sans compter, les paninis, les burgers ou encore tacos. Quant au bar, elle s'enrichit de nouvelles bières aux noms très évocateurs.... De quoi passer un agréable moment !

Pizz party : tel 06 12 56 18 29 - Ouvert du jeudi au dimanche inclus.(17h30 -21h30)

Nul Bar ailleurs : tel 06 77 48 73 30 - Ouvert le mardi de 16h30 à 1h.

Le mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 10h30 à 13h30 et de 16h à 1h.



OU SE RESTAURER A SAINT GERMAIN L'HERM

LE PRÉ FLEURI

Auberge pleine de charme. Les assiettes bien garnies vous permettent de découvrir les spécialités auvergnates : tripoux, pièce de bœuf au bleu d'Auvergne, jarret au barbecue.

Terrasse ombragée – terrain de boules

Ouvert du lundi au dimanche à partir de 10 h 00 jusqu'au soir – Tel : 04 73 72 01 43



CAMPING LE SAINY ELOY

Le camping "le Saint-Eloy" vous accueille sur 3 ha à 500 mètres du village de Saint-Germain-l'Herm.

Bar-restaurant en bordure de piscine - Plats à emporter

Ouverture : Du 1er mai au 03 oct. 2020 du Lundi au dimanche de 08h30 à 22h00

Tel : 04 73 72 05 13



Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

"Harmonies en Livradois" à Saint-Germain

Samedi 15 août, 17h.30, en l'église:



Musiques Celtiques

Chant, Flûtes, Cornemuse et Harpe



Voici deux artistes talentueux : Joanne McIver, écossaise de l'île d'Arran, joue de la grande cornemuse écossaise, de la petite cornemuse, de la flûte traversière, des flûtes irlandaises et... elle chante ! Christophe Saunière quant à lui joue de la harpe (harpiste solo au « Royal Scottish National Orchestra », il a fait des tournées dans le monde entier). Ils nous invitent à un voyage musical, imprégné de contes celtiques nés dans ces terres battues par le vent et les vagues, magie tellurique et maritime : ces mélodies sont vibrantes de poésie insulaire.

Joanne McIver a grandi sur l'île d'Arran, au Sud-Ouest de l'Ecosse. Elle apprend la cornemuse à l'âge de six ans et joue pendant douze ans avec le groupe de cornemuses de l'île, notamment dans la plupart des championnats de l'Ouest de l'Ecosse. Par ailleurs, elle apprend la flûte traversière à l'Université de Glasgow et se spécialise en composition. Joanne partage son temps entre la composition, les enregistrements (tin whistle pour Ennio Morricone dans le film « Vatel », documentaires et spots TV, cornemuse pour une chanson de Dominique Grange etc...), l'enseignement et les concerts à travers le monde .

Christophe Saunière est un harpiste talentueux et réputé au parcours atypique... Après avoir sévi à l'Orchestre de Paris pendant sept ans (et musicien professionnel dès l'âge de 17 ans), tout en jouant de la basse et de la batterie dans plusieurs groupes punk, il intègre le « Royal Scottish National Orchestra » à Glasgow en tant que harpiste solo. Il en profite pour redécouvrir ses racines Celtiques...

Vivant maintenant en France, il se consacre aux compositions de Joanne McIver, séances d'enregistrements, jazz, musique classique, world. Il a joué dans de nombreuses formations de musique contemporaine européennes (EIC, Court-circuit, Klangforum...)

Son curriculum vitae est impressionnant... Il fut notamment le harpiste de la musique de nombreux films : « Star Wars, épisode 1 », « Titanic », « Le Patient Anglais », « Alien 4 » etc...

A Saint-Germain, ...et tout près de Saint-Germain :

Harmonies en Livradois

Musiques en Livradois - 63600 - Ambert 🎵 Syndicat d'Initiative - 63980 - Fournols

XX^{ème} Saison Musicale

Dimanche 12 juillet 2020:

TRIO TEMPORALE: 🎵 G.F. Haendel, J.S. Bach, ... (17h.30 - Eglise de Bertignat)

Samedi 25 juillet :

ORCHESTRE LUTETIA - DIRECTION : A. SANDLER

GILLES MERCIER: TROMPETTE - NAË DUTRIEUX, FLÛTE.

🎵 T. Albinoni, G.P. Telemann, J.S. Bach, E. Grieg, G. Rossini, G. Torelli.

(20 h.30 - Eglise de Saint-Bonnet-le -Chastel)

Dimanche 26 juillet :

LA RENAISSANCE ANGLAISE, PAR L'ENSEMBLE 'FOLIAVERDE

Clavecin, Flûtes à bec, Cornet à bouquin, Violoncelle/piccolo

🎵 H. Purcell, J. Hilton, T. Ford, M. Locke, J. Playford

(17h.30 - Eglise de Fayet-Ronaye)

Samedi 01 août :

RÉCITAL JEAN CLAUDE HENRIOT, PIANO.

🎵 W.A. Mozart, F. Schubert, R. Schumann.

(20 h.30 - Eglise Saint-Pierre - Arlanc)

Dimanche 09 août :

RÉCITAL BERTRAND BRAILLARD, VIOLONCELLE.

🎵 J.S. Bach : Suites pour violoncelle n°1, n°2, n°3.

(17 h.30 - Eglise de Chambon-sur-Dolore)

Samedi 15 août :

CHANT, FLÛTES, CORNEMUSE ET HARPE

🎵 Musique celtique, par J. Mciver et C. Saunière.

(17 h.30 - Eglise de Saint-Germain-L'Herm)

Jeudi 27 août :

DUO VIOLON / PIANOFORTE: NICOLE TAMESTIT / PIERRE BOUYER.

🎵 L.v. Beethoven (Sonates à Kreutzer et Le Printemps)

W.A. Mozart (sonate K526)

(20h.30 - Saint-Amant-Roche-Savine - Eglise Saint Barthélemy)



AMBERT
LIVRADOIS
FOURNOLS

RESERVATION : Bureau d'Information Touristique ☎ 04 73 82 61 90 - AMBERT

ENFANTS: ENTREE LIBRE * s.f@laposte.net * harmoniesenlivradois.over-blog.com * ADULTES: 10 €



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

L'ACCUEIL DU PUBLIC SE FERA SELON LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR



LES MODALITÉS D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

sur le bassin Allier aval

www.sage-allier-aval.fr



POURQUOI UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ?

Face aux multiples intérêts des zones humides, l'enjeu aujourd'hui est de préserver et gérer celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites. Faut-il encore savoir où elles se situent et quelles sont leurs principales caractéristiques.

Afin d'acquérir une connaissance la plus homogène possible, la CLE vient d'engager un inventaire sur l'ensemble du périmètre du SAGE, basé sur une méthodologie commune. Cet inventaire sera réalisé par un groupement de 3 bureaux d'études (Cesame environnement, ACER Campestre et Contrechamp).

LES GRANDS PRINCIPES DE L'INVENTAIRE

PHASE 1 Les zones humides potentielles sont issues d'une analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation des sols, de la géologie, du réseau hydrographique...

PHASE 2 Les zones humides effectives ou réelles répondent à la définition de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et satisfont aux critères d'hydromorphie des sols et/ou de présence d'une végétation des milieux humides. Les zones humides efficaces assurent un rôle important vis-à-vis d'une fonction donnée.

PHASE 3 Un travail de hiérarchisation permettant de faire ressortir les zones humides prioritaires sera réalisé et suivi de plans d'actions de préservation et de restauration à l'échelle des bassins versants inventoriés.

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE SUR UNE ANNÉE

Lancement de l'étude
15.10.2019

1^{er} comité technique

1^{ère} réunion du groupe de travail avec les acteurs locaux (*élus, agriculteurs, forestiers, propriétaires fonciers*) : pré-cartographie des zones humides connues en s'appuyant sur des enveloppes de forte probabilité de présence définies par le SAGE

Terrain et démonstrations de la méthodologie d'inventaire

avril à septembre

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

La méthodologie appliquée par la CLE s'appuie sur les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Elle se base sur la végétation et sur la nature du sol. Ainsi, si un terrain est recouvert à plus de 50% d'une flore caractéristique de milieux humides, c'est une zone humide. Si non, le sol est examiné par des sondages

à la tarière. S'il présente de la matière organique (tourbe : histosol), des traces de fer réduit (gris-bleu : réductisol) ou de fer oxydé (rouille : rédoxysol) à moins de 1,20 mètre de profondeur, le terrain est considéré comme humide. Les agents de terrain feront attention à respecter les zones cultivées, les clôtures des prés, le bétail et se présenteront spontanément aux riverains rencontrés.



Renoncule flammette



Histosol



Rédoxysol

22 %

de la superficie du bassin de l'Allier aval feront l'objet d'investigations de terrain pour confirmer / infirmer le caractère humide de ces zones et en préciser les caractéristiques soit près de 1 400 km²

QUELLES SUITES DONNER À L'INVENTAIRE ?

La préservation des zones humides est d'intérêt général, chacun à son niveau peut donc apporter sa contribution :

- Les collectivités : protection *via* les documents d'urbanisme, acquisitions foncières amiables ou par le droit de préemption, incitation aux bonnes pratiques par l'exonération fiscale de la taxe foncière, ...
- L'Etat : prise en compte de l'inventaire lors de l'instruction des dossiers réglementaires
- Les porteurs de projet : l'inventaire constitue un outil d'alerte et d'information pour la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

ATTENTION : l'objectif de l'inventaire est la connaissance des zones humides, la précision de ce dernier implique que les porteurs de projet n'échappent pas à une délimitation très précise des zones humides présentes ou impactées par leur projet. De même, l'inventaire n'exempte pas de la réalisation d'un Dossier Loi sur l'Eau notamment en cas de doute sur une zone en dehors des enveloppes de prospections.

2^{ème} réunion des groupes de travail : analyse du travail de terrain

2^{ème} Comité technique

Concertation sur les contours des zones humides

Validation de la CLE

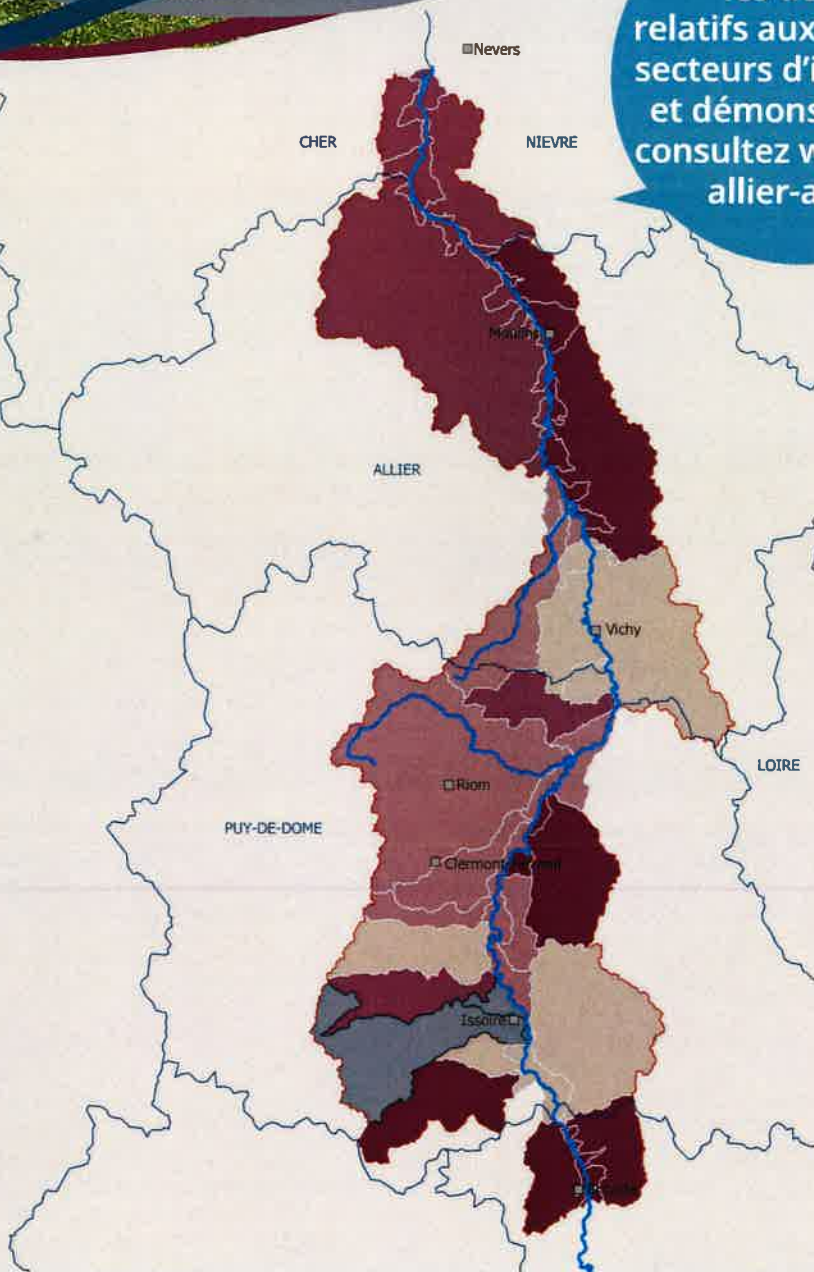




Pour connaître les détails relatifs aux périodes, secteurs d'inventaire et démonstrations, consultez www.sage-allier-aval.fr

EXPERTISES DE TERRAIN PAR ANNÉE ET PAR BASSIN VERSANT

Répartition des prospections de terrain



Structure porteuse



Commission locale de l'eau
SAGE Allier aval
 59 boulevard Léon Jouhaux
 CS 90706
 63050 Clermont-Ferrand Cx 2

Les financeurs



Animatrice du SAGE : Lucile Mazeau
lucile.mazeau@eptb-loire.fr • 04.43.86.11.10
Chargé d'opération : Etienne Challet
etienne.challet@eptb-loire.fr • 06.45.65.05.32

L'étude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ACCUEILS
DE LOISIRS

ÉTÉ 2020

ST GERMAIN L'HERM

PROGRAMME COMPLET

ambertlivradoisforez.fr

ADRESSE & HORAIRES

Les Castors, maison de l'animation, route des granges

63630 Saint Germain l'Herm

04.73.72.12.55 - 06.45.54.86.82

alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Horaires d'accueil : 8H - 18H

Horaires navette

St Amant : 8H30 / 17H30

Fournols : 8H45 / 17H15

Condat lès Montboissier : 9H30 / 17H

EQUIPE

Juillet

Agnès, Andréa, Antoine P, Justine, Louna

Août

Antoine P, Antoine S, Jasmine, Laurie, Louna

MODALITES D'ACCUEIL

Le programme peut évoluer ou être modifié en fonction des opportunités ou contraintes (propositions d'enfants, intervenants, météo...)

Accueil des enfants de 4 à 14 ans.

Inscription des enfants obligatoire 10 jours avant le début des vacances

Pièces à fournir : Fiche de renseignement 2019/2020, assurance extrascolaire, copie des vaccinations à jour, attestation du quotient familial.

Prévoir des vêtements adaptés à la météo et aux activités

NOS TARIFS

Quotient familial de 0 à 550€	2,50€ par demi-jour	4,50€ par jour
Quotient familial de 551 à 800€	3,50€ par demi-jour	6,00€ par jour
Quotient familial de 801 à 1000€	4,00€ par demi-jour	7,50€ par jour
Quotient familial De 1001 à 1250€	5,00€ par demi-jour	9,00€ par jour
Au-delà ou sans quotient	5,50€ par demi-jour	10,00€ par jour

Repas : 3€ (hors réduction)

Réduction : 2^{ème} enfant - 15% - 3^{ème} enfant et plus - 25% - Forfait semaine -10%

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet

Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route... Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement. Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations. En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants) et restez bien dans votre maison. La préfecture met également à disposition des informations via son site ou un répondeur. Rappelons que plusieurs dizaines d'hectares de forêt ont déjà été incendiés en ce début de printemps, dans la zone à risque habituelle comme dans les Alpes Maritimes (32 ha le 9 avril 2020) ou les Bouches-du-Rhône (98 ha le 9 avril 2020) mais aussi dans des départements historiquement moins exposés comme en Charente (36 ha le 10 avril 2020), Haute-Loire (15 ha le 15 avril 2020), Sarthe (10 ha le 23 avril 2020), entre Vosges et Moselle (10 ha le 24 avril 2020)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

La Région et le Département vous connectent !

La fibre optique est présente dans votre commune

Prêt à vous connecter au
Très Haut Débit ?*

auvergne-numerique.fr

(*) Le réseau Très Haut Débit Public est construit grâce à la Région et au Département.

Pour en bénéficier, contactez un opérateur Internet présent sur le réseau. N'hésitez pas à comparer les offres.



Mobilidôme

Pour un habitat économe et fonctionnel

Vous voulez tout savoir sur l'amélioration de votre logement,
le Mobilidôme vient à votre rencontre

Protocole

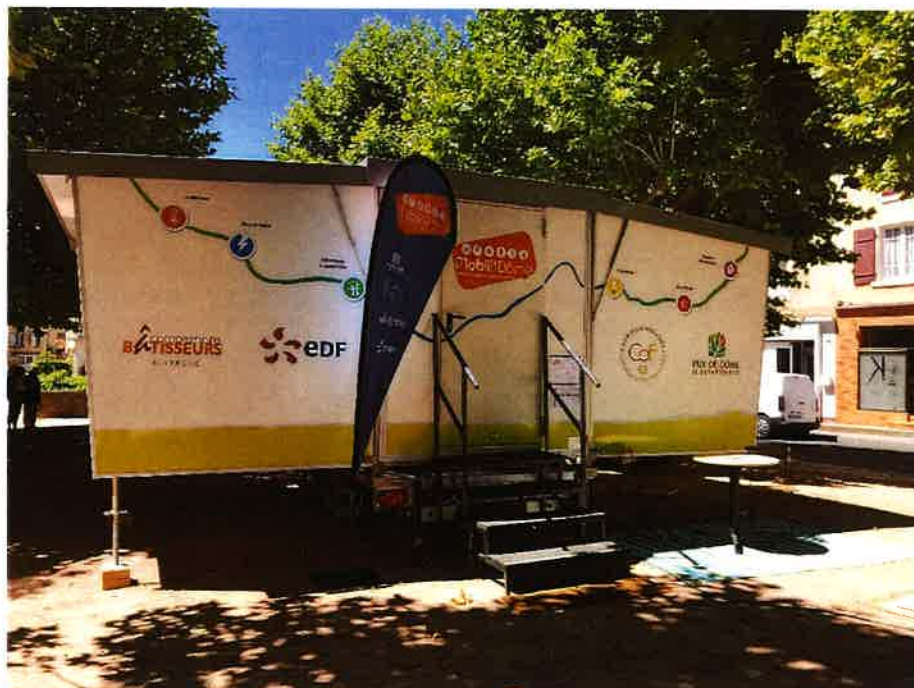
COVID-19

- ✓ Désinfection
- ✓ Distanciation

Saint-Germain-l'Herm

Place du 19 Mars

Du 24 au 28 août 2020
Du lundi après-midi au vendredi matin



Les oubliés de la République

Ce qu'on leur doit...



René Viviani (1863-1925)
Il défend en 1899 une loi pour que les femmes puissent être avocates, avant de présider le conseil qui instaure les retraites, le repos hebdomadaire et les assurances-vie



Alfred Naquet (1834-1916) Il permet, en 1884, le divorce entre époux

Léon Bourgeois (1851-1925)
A l'origine des premières lois de protection sociale.



René Cassin (1887-1976)
On lui doit la déclaration universelle des droits de l'homme (1948)



Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904)
Le père de la loi de 1901 sur les associations



Ledru-Rollin (1807-1874) Il fait adopter par décret en 1848 le suffrage universel masculin

Un mariage en Livradois

Dans ma jeunesse, j'étais une jolie fille et Maman s'en réjouissait pour moi. C'est pourquoi Daniel a commencé de me faire la cour bien avant que ne je ne quitte l'école, c'est-à-dire alors même que je n'avais pas encore douze ans, âge auquel nous pouvions la quitter à l'époque.

Cela a commencé comme cela commençait toujours autrefois.

Nous étions ensemble à l'école, Daniel dans la rangée des garçons et moi dans celle des filles. Mais on se regardait furtivement et parfois Daniel me faisait un clin d'œil quand personne ne le voyait. Moi, je n'osais pas, par peur d'être vue. Je crois cependant que notre maître s'en est quand même aperçu une fois, sans faire de remarque. Il n'y avait aucun mal à se regarder, n'est-ce pas ?

Parfois, après l'école, Daniel marchait derrière moi, sans doute seulement pour être près de moi car il ne disait rien. Sauf un jour où il s'est mis à mes côtés car, à cause des longues fougères les deux côtés, le chemin était étroit. Je sentais sa hanche à travers ma jupe. Que pouvais-je lui dire ?

A la campagne le travail est dur : aider à la ferme, au jardin quel que soit le temps. Il n'était pas facile pour une jeune fille d'être élégante. J'avais la peur de sentir le purin, la sueur. Que sais-je ! Quand je me lavais, je me frottais autant que je le pouvais. Je ne voulais pas sentir mauvais comme d'autres filles. Pourtant, se laver était difficile, je me lavais dans l'évier car j'étais trop grande pour la petite bassine.

De plus, je me suis débrouillée pour trouver encore quelques moments supplémentaires pour me laver. Quand c'était mon tour d'aller chercher l'eau, je prenais un petit chemin peu fréquenté pour rentrer et je me lavais, dans un ru, derrière des arbres. Ce n'était pas sans présenter quelques difficultés car Maman savait exactement combien de temps il me fallait pour aller au puits et en revenir. Mais elle ne pouvait pas savoir combien d'autres personnes attendaient leur tour au puits. Et j'en inventais un certain nombre !

Maman n'était pas bête et il ne lui fallut pas longtemps pour comprendre la situation. Et pour me dire que nous devrions inviter Daniel et sa famille à venir passer la journée avec nous. Elle en avait déjà discuté avec Papa et elle m'a déclaré :

-Au moins tu sauras où tu en es avec Daniel. Nous ne voudrions pas que notre fille ait des problèmes.

La famille de Daniel était une des plus aisées de St Bonnet Son père était métayer à la maison de maître de Mandé.

Il nous fallait montrer que nous étions une bonne famille et que nous savions recevoir. Ce qui était un problème car la famille de Daniel était nombreuse et qu'il fallait préparer beaucoup de bons et copieux plats.

- Peu importe le travail, dit Maman. Daniel t'aime bien, il paraît. Papa en est très content. Sa famille a du terrain à côté de nous, ce serait donc une bonne chose si on pouvait se mettre d'accord.

Mon cœur a bondi car aimer un garçon aurait été sans espoir si mes parents y avaient été opposés. Daniel était l'aîné des enfants. Maman me dit que d'être l'aîné faisait une différence, même si en France, depuis Napoléon, tous les enfants recevaient des parts égales au moment de l'héritage.

- Tu m'aideras, dit Maman. Nous avons des saucisses mais il faut faire un grand pâté en croûte, des tourtes aux cèpes, des terrines de chevreuil. Il nous faut faire aussi du beurre et acheter du sucre. Je vais faire des tartes aux myrtilles et aux framboises car je trouve que c'est plus joli à regarder. Je vais faire aussi une grande tarte aux pommes et du pain blanc et fin, nous ne pouvons pas leur servir notre pain ordinaire.

Non seulement il y avait beaucoup à faire en cuisine mais encore, il fallait aussi rendre la maison impeccable, cirer les meubles, laver les rideaux car nous allions bien sûr les recevoir dans la salle à manger.

Sans compter que je devais aussi trouver du temps pour désherber le potager afin de soulager Maman qui devait faire tout ce travail supplémentaire pour moi et mon « promis. » Du moins je

l'espérais. Pourvu que nos familles s'accordent.

La grande fête est arrivée.

Nous avons tous mis nos habits du dimanche, qui n'étaient jamais très confortables ou trop grands ou trop petits. Mais nos sabots étaient magnifiques, faits avec nos propres bouleaux, avec des lanières de cuir et de petits clous noirs.

Le père de Daniel frappa à la porte. Sa femme était derrière lui avec un bébé dans les bras puis suivaient les deux frères et ses trois sœurs de Daniel. Daniel était très beau, dans sa plus belle chemise blanche.

Bien sûr, Papa connaissait bien le père de Daniel. Ils avaient travaillé ensemble dans les bois, et l'année dernière, Papa avait moissonné chez lui.

Ils avaient donc déjà souvent mangé ensemble, mais cette fois, c'était différent. Maman aussi connaissait la mère de Daniel, car toutes les femmes se connaissaient et bavardaient entre elles en faisant la lessive à la serve.

-A table ! dit Maman, et quand les enfants auront terminé, ils pourront remettre leurs sabots et aller jouer ou se promener dehors.

-Et nous, nous pourrions parler tranquillement, dit le père de Daniel.

Il ne nous a pas fallu longtemps pour manger le pain fin, les tourtes, les tartes mixtes et la tarte aux pommes. Personne ne parlait, nous étions tous trop occupés à manger. Comme tout cela était bon ! Tout fut englouti ! Nous avions hâte que les parents se parlent.

-Sortez donc maintenant, dit Papa fermement. Nous avons à causer.

Nous sommes sortis et je n'ai jamais su exactement ce qu'ils se sont dit. Bien sûr ils ont parlé de Daniel et de moi. Nous étions tous les deux impatientes mais aussi un peu anxieux.

En marchant avec moi dans le jardin, Daniel me prit la main.

- Tu seras ma promise, n'est-ce pas, nous nous verrons souvent avant les noces. On ira danser quand ce sera fête. Et puis, l'année prochain, on se mariera.

Je lui pressai la main. Je ne voulais rien d'autre qu'être avec lui. ! Il sera à moi, et je serai sienne. C'est ainsi. Daniel s'est penché vers moi et m'a donné une bise sur la joue. Sa moustache me piquait, c'était si drôle !

Quand nous sommes rentrés, Papa était assis à côté du père de Daniel un verre de gnôle à la main.

- Bon les enfants, tout est réglé. Nous avons décidé du trousseau. Vous passerez les après-midis ensemble, le dimanche, pour apprendre à mieux vous connaître. Et quand tu auras l'âge nous te marierons avec Daniel et Dieu de Dieu, vous aurez les plus belles noces que le village aura connu depuis des années !

Raconté à Charlotte GREEN par Marcel BARD de Blanchard

ÉTAT CIVIL

Décès :

- Le six janvier à Saint Genès la Tourette Bernard Yves Maurice DE CECCO âgé de 67 ans
- Le onze janvier à Cébazat Jean-Arsène LASSAIGNE âgé de 85 ans
- Le quatorze janvier à Saint Germain l'Herm Paulette Jeannine Marie PARROT âgée de 92 ans
- Le vingt janvier à Ennezat Marinette Paule FAUGERES âgée de 90 ans
- Le vingt-quatre janvier à Clermont-Ferrand André COURTINE âgé de 80 ans
- Le vingt quatre janvier à Cébazat Jean René BRIAT âgé de 90 ans
- Le trente et un janvier à Issoire Louis Jean-Baptiste FOURVEL âgé de 95 ans
- Le quatre février à Saint Germain l'Herm Annie Jeanne Marie GAUTHIER âgée de 92 ans
- Le premier mars à Clermont-Ferrand Micheline REBORD âgée de 82 ans
- Le vingt-six mars à Saint Germain l'Herm Jeanine Fernande CHAPUT à l'âge de 85 ans
- Le trois mai à Lezoux Alphonse Roger BONNETTE âgé de 87 ans
- Le sept mai à Issoire Denise Fernande Louise PINET âgée de 86 ans
- Le douze mai à Clermont-Ferrand René André ASTANIERE âgé de 73 ans
- Le vingt mai à Saint Germain l'Herm Daniel Jean RANGHEARD âgé de 73 ans
- Le vingt-deux mai à Issoire Jean-Baptiste DUCHER âgé de 84 ans
- Le dix-sept juin à Saint Germain l'Herm Alain Louis MUGNIER âgé de 76 ans
- Le quatre juin à ISSOIRE Lucette Renée Marie DOUARRE âgée de 75 ans
- Le vingt-trois juin à Saint Germain l'Herm Pierre DUCHAMP âgé de 87 ans
- Le neuf juillet à Limoges Yvette Jeanne DROUET âgée de 91 ans

Naissances : la commune a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux habitants

Professionnels présents à la Maison de la Santé

Masseurs-Kinésithérapeutes	Lucas JACOB	06 64 46 20 41
	Pauline REIGNAT	06 64 87 55 96
Ostéopathe	Nicolas MOIGNON	07 68 25 00 20
Psychothérapeutes	Nathalie CAVROY	06 89 10 66 54
	Blandine DEGACHES PINCHINOT	06 63 52 19 56
Infirmières	Laetitia MONNEROT	04 73 72 05 55
	Chantal DESGEORGES	04 73 72 01 30
	Marie PARRA	
	Magalie DISSARD	
	Cécile TOURNILHAC	

INFOS

Horaires du bureau de Poste

Mardi	08 h 45 – 12 h 20	13 h 30 – 17 h 00
Mercredi	08 h 45 – 12 h 20	13 h 30 – 17 h 00
Jeudi	08 h 45 – 12 h 20	13 h 30 – 17 h 00
Samedi	08 h 45 – 12 h 00	

Relevé des compteurs d'eau

NOM et PRENOM :

Adresse compteur EAU :

Adresse facturation si différente :

Date :

RELEVÉ COMPTEUR EAU

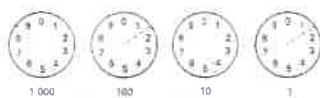
Commune de Saint Germain l'Herm

(A) COMPTEUR A AIGUILLES

Si vous avez un compteur à aiguilles, indiquez par un trait plein la position des aiguilles comme figuré sur les cadrans ci-dessous.

Quels que soient le nombre et la position de vos cadrans respectez l'ordre : Unités (1), Dizaines (10), Centaines (100), Mille (1 000).

Ne pas s'occuper des cadrans rouges



(A) COMPTEUR A CHIFFRES

Si vous avez un compteur à lecture directe, indiquez, dans les cases ci-dessous, les chiffres visibles dans les cases correspondantes de votre compteur.

Ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit



A compter du mois d'août, les agents communaux assureront le relevé des compteurs d'eau. Si vous êtes absent, vous trouverez un document à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie (ou envoyer par mail à st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr)

Paiement des factures par prélèvement automatique

La Mairie a mis en place la possibilité de paiement par prélèvement automatique des factures d'eau, cantine, garderie, chauffage ... Si vous souhaitez bénéficier de ce mode de paiement, veuillez contacter le secrétariat.

Lagune



Seul le papier toilette doit être jeté dans la cuvette des WC et non les lingettes, masques et autres déchets non dégradables.

Tous ces résidus bouchent régulièrement les tuyaux d'évacuation et se retrouvent dans la lagune.

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : saintgermainlherm.com

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne : <http://assomhl.org> - page facebook : médiathèques du haut-livradois

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - email : ot.hautlivradois@wanadoo.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Monnerot : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Masseurs-Kinésithérapeutes : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

VSL : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Matthieu Mangon et Maître Laura Penalver : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 06 12 56 18 29

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Bar : Nul Bar Ailleurs 06 77 48 73 30

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agrée pour les cartes grises) -Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) : Gaime.C 04.73.72.82.27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20